028-212802987-20221114-2022-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022 Affichage : 14/11/2022



N° 2022/83

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze du mois de novembre à vingt heures, se sont réunis dans la salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 08 novembre 2022.

	Nombre de membres en	19		
	exercice:			
	Nombre de membres	15		
	présents :			
	Nombre de suffrages	17		
	exprimés :	1/		

Présent(s):

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Michel CRETON, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Serge RENAULT, Günther DECKER, Bernadette MAURY, Dominique NOIZAT, Isabelle TERRIER, Céline MOSCA. Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir (s):

Jérôme DÉROULEZ, donne pouvoir à Céline MOSCA Caroline RÉMONT, donne pouvoir à Jean-Louis GALA

Absent(s) excusé(s):

Consuelo ILLAND, Stéphane ILLAND

Le secrétariat a été assuré par : Günther DECKER

Objet: Vote des tarifs du crématorium 2023

Dans le cadre de la Délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du crématorium et du site cinéraire situé à Pierres, les tarifs applicables aux usagers sont fixés par la Commune sur proposition du Délégataire. Les tarifs sont révisables chaque année au 1^{er} janvier tenant compte de la formule d'indexation prévue dans le contrat d'affermage à l'article 21.

La crise énergétique, l'inflation sur les prix et la revalorisation des salaires connus depuis le début de l'année 2022 explique que le coefficient de variation des prix ressorte à 9,12%.

La proposition d'OGF, le délégataire, ci-annexée, pour les tarifs 2023, est conforme à cette évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Ĭ	Votes Pour :	17	Votes Contre :	0	Absentions:	0
- 1	votes i oui .	1,	Votes contre .		71856116161161	

FIXE les tarifs du crématorium et du site cinéraire pour 2023 conformément à la proposition du délégataire ciannexée.

Fait et délibéré en séance le 14 novembre 2022 Le Maire, Daniel MORIN

